



# Guide de l'employeur Stage en entreprise

Centre de formation collégiale Champlain  
554, rue de l'Ontario  
Sherbrooke (Québec) J1J 3R6

## OBJECTIFS DU STAGE

Les stages en entreprise représentent un important complément à la formation des finissantes et des finissants du Centre de Formation Champlain. Ils sont organisés dans le but de réaliser les principaux objectifs suivants :

### POUR LES STAGIAIRES

- entreprendre les démarches de recherche d'un stage, démarches qui sont similaires à celles de la recherche d'emploi ;
- vivre la réalité quotidienne d'une entreprise et ainsi se familiariser avec les diverses activités professionnelles relatives au programme d'études ;
- compte tenu des exigences du marché du travail, évaluer la pertinence de la formation reçue et sa propre capacité à la mettre en pratique d'une part, de même que ses besoins personnels de formation additionnelle d'autre part ;
- mesurer ses intérêts personnels face aux choix offerts par le marché du travail dans le secteur du programme d'études.

### POUR L'ENTREPRISE

- offrir aux stagiaires la possibilité d'acquérir une expérience pratique dans le secteur de leur programme d'études ;
- contribuer à une formation appropriée et adaptée aux besoins actuels des entreprises ;
- apprécier le potentiel des finissantes du Centre de Formation Champlain.

### POUR LE CENTRE DE FORMATION COLLÉGIALE

- compléter la formation en offrant aux étudiantes la possibilité d'une expérience pratique en milieu de travail et l'évaluation de celle-ci par le ou la superviseur(e) en entreprise ;
- évaluer la formation dispensée et les aptitudes développées chez les étudiantes ;
- continuellement adapter l'enseignement aux besoins du marché du travail.

## RESPONSABILITÉS DES INTERVENANTS

### PERSONNE STAGIAIRE

Il s'agit d'une personne dûment inscrite et finissante à un programme donnant droit à une Attestation d'Études Collégiales (A.E.C.) ;

La personne s'engage à exécuter les tâches quotidiennes, aussi bien celles mentionnées dans la « Description des tâches » que celles qui pourraient survenir ponctuellement en cours de stage et qui sont en lien avec la formation reçue.

### SUPERVISEUR(E) DU STAGIAIRE

Il s'agit d'une personne mandatée par la direction de l'entreprise pour assurer la planification, l'organisation et la coordination de l'utilisation des ressources de l'entreprise par la personne stagiaire;

La personne supervise les activités journalières de la personne stagiaire et l'évalue à la fin du stage au moyen d'une grille d'évaluation qui lui sera remise avec les documents à signer, soit la Confirmation de stage et la Description des tâches.

### PERSONNE ATTITRÉE AUX STAGES

Il s'agit d'une personne mandatée par le Centre de formation pour coordonner les stages et servir de lien entre les entreprises de stage et le Centre de formation ;

La personne s'assure de la préparation des étudiantes et guide leur cheminement pédagogique; de plus, après entente avec le ou la superviseur(e) en entreprise, elle les visite au cours de la deuxième moitié du stage.

## CONDITIONS DE TRAVAIL

Le stage étant une activité de formation au même titre que les autres activités pédagogiques, nous tenons à souligner que le travail effectué dans l'entreprise n'est pas obligatoirement rémunéré. Les conditions de travail de l'étudiante sont identiques à celles du personnel de l'entreprise. Un total de cinq jours de travail par semaine est requis.

La « Description des tâches » décrit l'ensemble des activités que la personne stagiaire accomplira durant le stage. Si des changements y étaient apportés en cours de route, pour répondre aux besoins de l'entreprise, il suffit d'apporter les corrections directement sur le document.

La personne stagiaire doit :

- être disponible, comme tout employé ;
- respecter les normes administratives et les politiques en usage ;
- accepter les exigences et les implications de sa tâche ;
- faire preuve de discrétion au sujet des dossiers confidentiels auxquels elle pourra avoir accès de façon privilégiée.

## COUVERTURE D'ASSURANCES POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS EN STAGE

### **Assurance accident**

Le Centre de formation collégiale Champlain, par sa participation au régime de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, en vertu de la Loi sur les accidents de travail, assure la protection de tous les stagiaires qui font un stage en entreprise.

Sous réception de la « Confirmation de stage » et de la « Description des tâches » signées, la direction du Centre de formation collégiale Champlain vous fera parvenir une **confirmation officielle de couverture d'assurances**.

### **Assurance responsabilité civile**

Le Centre de formation collégiale Champlain détient, à ses frais, des polices d'assurance en responsabilité civile qui assurent une protection complète des stagiaires, pendant la durée du stage, et de son personnel.